

II- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM SONT EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

1259 TEOM - I

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 304 C. C. DES SAVANES

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
303 IRACOUBO	02	P	670 564	11,95	80 132,39
304 KOUROU	02	P	17 226 256	12,10	2 084 376,98
312 SINNAMARY	02	P	1 271 120	10,16	129 145,79

A CAYENNE, le 18 mars 2020 A A Nouen, le 29/06/20

Le Directeur Régional des Finances Publiques, Le Préfet,

SAUVONNET

Le Président,



François Bricout

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 304 C. C. DES SAVANES

Bases exonérées sur délibération : 1 595

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 19 147 094

Bases prévisionnelles d'imposition : 19 167 940

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS

A CAYENNE, le 18 mars 2020

Le Directeur Régional des Finances Publiques,

SAUVONNET

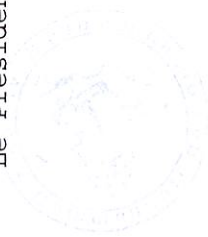
A

, le

A

, le

Le Président,



18/03/2020
15h40
SAUVONNET